L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 13 JANVIER.

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES DE FRANCE.

Nous empruntons aux journaux de New York les dépêches suivantes plus complètes que celles que nous avons reçues :

Paris, 7 janvier.—Le président Mac Mahon a informé les ministres qu'il retire d'accepter leur démission avant d'avoir formé un autre ministère avec la nouvelle majorité de l'Assemblée.

Londres, 8 janvier.—On télégraphie de Paris :

"Le président Mac Mahon a décidé de mander MM. Dufaure et Laboulaye, le baron de Larcy et le marquis de Castellane, pour les consulter sur la formation d'un cabinet et l'éclairer de cette manière sur un programme politique. Il est certain que cette tentative de constituer un cabinet avec la majorité de mercredi ne réussira pas. Mais elle est indispensable pour dégager la situation du maréchal aux yeux de la nation et pour prouver qu'il est impossible à un gouvernement quelconque de s'asseoir l'appui d'une majorité sur laquelle on puisse compter. Le maréchal aura ensuite la liberté de former un cabinet avec les hommes dont il peut accepter le programme, et c'est ce cabinet qui sera chargé de la conduite de l'élection générale.

Paris, 8 janvier.—Le baron de Larcy, séant reconnu incapable de former un nouveau cabinet, le président Mac Mahon a invité M. Dufaure de se charger de cette tâche.

ÉMILE PERRIER

Une dépêche du cable annonce la mort à Paris du célèbre littérateur Emile Perrier. M. Perrier souffrait depuis un grand nombre d'années d'un asthme et d'une catarrhe bronchique. Il était âgé de soixante quinze ans et avait eu, malgré sa faible constitution physique, une existence si laborieuse que la fatigue l'a littéralement terrassé.

Perrier (Emile), de famille israélite et d'origine portugaise, était le petit-fils du philosophe Jacob Rodrigues Perrier, l'un des plus savants instituteurs des sourds-et-muets. Né à Bordeaux le 5 décembre 1840, il fut longtemps simple comptoir d'affaires et s'attacha avec fureur, dès 1862, à l'exil, à la secte saint-simonienne. M. Emile Perrier travailla au *Globe*, puis au *National*, avec Armand Carrel.

Lorsque s'organisa le chemin de fer de Saint-Germain, qui devait servir de modèle aux lignes projetées, les deux frères Perrier en deviennent adjudicataires, sous la garantie de MM. de Rothschild, d'Eichtal, Thurneyssen et J. Lavallée, ce fut l'origine de leur réputation et de leur fortune. Plus tard, ils entreprirent, sous les mêmes auspices, la construction plus importante du chemin de fer du Nord.

En 1852, MM. Perrier réalisèrent la plus hardie des créations financières de l'époque, la Société générale du crédit mobilier, fondée au capital de 60 millions, sorte de banque commanditaire qui comprend la plus vive impulsion à toutes industries entreprenantes, sans émission d'obligations, ni d'actions nouvelles, qui finit avec fondations pour mettre à bout, dans ces dernières années, un grand nombre de sociétés financières, d'opérations et d'entreprises que nous pouvons à peine nous rappeler : la fusion des compagnies du gaz, celle des compagnies d'entrepôts de Londres, celle du Louvre, les chemins de fer et tramways lombardo-vénitiens, les chemins de fer autrichiens, l'acquisition des chemins de fer autrichiens, au prix de quelques millions, de plus d'environ 1,500 millions aux divers chemins de fer français, etc. ; tout cela en moins de cinq années, 1852-1857, et qui mirent en des mains actives des capitaux considérables. Depuis, leur action ne s'est pas ralentie.

M. Emile Perrier couvre, à part, toute l'aide administrative, par ses relations avec le monde artistique et ses nombreux amis, de 1852 à 1860, en qualité de commissaire-général de l'exposition posthume des œuvres de Paul Delaroche, au palais des Beaux Arts. Il écrivait, sur l'estime des peintres et des statues, porté à son principal point dans les tableaux du maître. Dans cette exposition figurait son propre portrait, peint par Delaroche, et qui est un chef-d'œuvre de la finesse. Il avait été décoré en septembre 1857, puis créé officier de la Légion d'Honneur. Il avait été élu membre du conseil général de l'Eure, pour le canton de la Ferté. En 1858, candidat du gouvernement pour la 3e circonscription de la Gironde, M. Emile Perrier a été nommé député au corps législatif. Depuis la guerre, la fortune lui avait été enlevée, et de nombreux procès en revendication de capital qu'il avait perdu avaient quelque peu entamé sa fortune et son crédit. C'est à M. Emile Perrier que l'on doit la construction d'un grand nombre de chemins de fer, une partie des plus belles lignes de Paris-Lyon-Méditerranée, la Compagnie Générale Transatlantique tient un des meilleurs steamers porte son nom.

Londres, 8 janvier.—Une dépêche spéciale à la *Pall Mall Gazette* dit qu'un entrevue de M. Dufaure avec le président a été sans résultat.

Paris, 10 janvier. *Le Jour Public* dit que 9 propositions en faveur de la dissolution de l'assemblée à trois de nombreuses pétitions dans toutes les sections de la gauche.

LES EMBARRAS DE MAC MAHON.

Les journaux de New-York qui s'publient la dépêche suivante :

Londres, 7 janvier, soir.

Un télégramme de Paris publié par le *Times*, dit que, comme il est bien connu que la dissolution de l'assemblée est voulue par Mac Mahon très populaire, et influencerait les élections générales en faveur de son gouvernement, Mac Mahon va probablement rompre les négociations avec le centre gauche et former un ministère de dissolution comprenant MM. de Broglie, de Fourton, Dupont, le général de Cissey et MM. Beauvau et Audiffret Pasquier.

Les nouvelles du *Times*, de Londres sont sujettes à caution, mais elles ont rarement tort. Le *Journal du Havre*, du 7 déc embre, donne une idée des embarras du maréchal.

On n'est pas d'accord entre le centre droit et l'extrême droite. Il paraîtrait, à en juger par l'attitude du *Univers* que les négociations seraient rompues, avant même d'être entamées, car ce journal déclare catégoriquement les "intransigeants" d'un siste est la nécessité de remplir les promesses faites au maréchal, le 16 novembre, ce qui veut dire : organiser le septennat.

Mais l'extrême droite persiste à ne rien vouloir organiser tandis que le centre droit veut organiser pour faire durer. La fusion des droites est donc aussi éloignée que jamais. Le gouvernement ne peut donc compter sur elle.

Il n'y a plus de majorité possible pour voter autre que ce soit constitutionnelle présume de votre confiance, et j'accepte la dictature que vous avez bien voulu placer entre mes mains jusqu'au 20 novembre 1880.

Voilà ce qui a été dit, sans qu'aucun commentaire vienne relever ces paroles.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

	1er District.	
J. H. Grover, D	4783	7739
W. J. Reily, D	7720	7770
H. D. Ogden, D	7741	7784
J. L. Lauzies, R	3641	3641
C. F. Claiborne, R	3739	3739
C. F. Hald, R	3569	3569
	2ème District.	
E. D. White, D	5240	6240
J. Lanabar, R	2790	2790
	3ème District.	
Will Seaven, D	5844	5844
Thomas Carey, R	4589	4589
	4ème District.	
J. B. Knatts, D	4725	4725
D. J. Hutchinson, R	1530	1530
	5ème District.	
A. Dumont, R	1998	1998
J. B. Wilkinson D	1577	1577
H. Mahoney, R	941	941
	6ème District.	
R. H. Claiborn, R	6115	6115
R. M. Gurnell, D	3057	3057
J. L. Mouton	3054	3054
	7ème District.	
Pierre Landry, R	2367	2367
Geo. F. Bovee, R	1627	1627
	8ème District.	
F. N. Cobb, D	3257	4385
Oscar Crozier, R	4577	4441
	9ème District.	
Wm. A. Robertson, D	3738	3738
Felix Labatut	2604	3845
Geo. H. Wells	999	999
W. W. Kirkland	799	799
	10ème District.	
John F. Breaux, R	3091	3091
John C. Pugh	2836	2836
C. V. D. Haggamann	581	581
	11ème District.	
A. H. Burch, R	2496	2496
R. F. Voltaz	1009	1009
	12ème District.	
F. T. Allain, R	4223	3949
E. L. King	3746	3961
E. Mahler	3567	3567
	13ème District.	
David Young, R	3074	3366
A. E. Dick	1171	1171
	14ème District.	
J. A. Gla, R	3366	3366
Leonard Bilbiam, R	1478	1478
George L. Bilbiam, R	2242	2242
	15ème District.	
A. E. George, D	1107	1233
E. D. Harper	2501	2501
	16ème District.	
J. E. Eaton, D	2819	2171
H. M. Twitchell	2581	2227

REPRÉSENTANTS.

Election ellement	Bureau des retours.
Orléans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Felix Booth, D	Felix Booth, D
L. Hall, D	L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. C. Schenck, D	C. C. Schenck, D
K. W. Koontz, D	K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas. Rivers, D	Chas. Rivers, D
Clem. G. Walker, D	Clem. G. Walker, D
J. E. D. Adler, D	J. E. D. Adler, D
M. Sutsick, D	M. Sutsick, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
C. Casal, D	C. Casal, D
G. W. Bupre, D	G. W. Bupre, D
E. Jambon, R	E. Jambon, R
E. B. Burkhart, D	E. B. Burkhart, D
C. E. Seguin, D	C. E. Seguin, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
En blanc.	En blanc.
W. Hahn	W. Hahn
C. Lowell	C. Lowell
J. K. Sohwing, D	C. H. Schenck, D
C. Schuler, D	D. W. Self, D
O. F. Seaman, D	M. Bahlair, D
W. P. Austin, D	M. Stafford, D
F. Lanata, D	A. Williams, D
F. Voorhies, D	G. L. Walker, D
E. B. Wilder, D	Jos. Webb, D
G. D. Wells, D	L. A. Wiltz, D
	J. Young, D

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre St. Charles.

Première semaine de l'engagement de la célèbre artiste,

MLLE ADA GRAY,

qui jouera tous les soirs et à la matinée de samedi.

VENDREDI.—Bénéfice de MLLE ADA GRAY.

LUNDI, 18 janvier—Mlle Leader's Concert.

Concert de la Cathédrale.

15 Janvier 1875.

PROGRAMME

1°—Chœur de la Charité, de Rossini.
2°—Credo d'Hermanns, de David—chanté par Mlle Wagner.
3°—Prière du Soir, de Gounod, avec piano violon et orgue—Mlle Leader.
4°—Marie-Thérèse—M. Louis—chanté par Mlle Marie Carlos.
5°—Ave Maria, de Cherubini—chanté par Mme G. Hahn.
6°—Trio Mater dei nomine, Mmes
7°—Jerusalem—Gounod—chanté par Mlle Ada.
8°—Défilé de personnes turbulentes—Mlle M. Taylor et M. Brandebury.
9°—L'Ecole du Recueillement, par Mme A. Schwartz.
10°—La Mère et l'Enfant—Donizetti—Mme Isaure Rousini.
11°—Tantum Ergo—de Rossini—par le chœur de la Cathédrale.

Prix d'Entrée : Grandes personnes 50 cents. Enfants 25 cents.
Il commencera à 7 heures. 13 janv—13-14-15

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE, SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS.

J. Maury, A. Hauss, A. Jury,
L. Regnéfas, J. Lebon, J. Debos,
Antoine Alciator, N. Mass.

On trouvera des cartes aux restaurants et débarcadères pour danser chez Kœnig, rue du Canal, et chez Mathieu, à l'ancien Opéra des rues Toulouse et Bourbon.

Les propos pour la danse pour l'achat de la bière et du vestiaire seront reçues chez M. Lebon, jusques 7 heures 1er janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - $2.00

13 déc—au 23 jv—DWJ

Second Bal Annuel de donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Fils de Vieux Grenadiers," à la Grunewald Hall, samedi 6 Février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chapiain,	A. Maira,
J. Strehan,	Chas. Lacoume,
Ed. Deschamps,	C. Legier,
J. Truxcott,	J. Marchi,
E. L. Zeh,	E. F. Mason,
E. Lamothe,	A. Levy,
B. Soraichan,	A. Alciator,
P. Bonnet,	Jos. Hebert,
C. Dufour,	Hermann Rapp,
F. Montard,	Ph. Bilbaut,
F. Schmidt,	F. Brunel,
M. Vanderbank,	
A. Lugo,	
Pat Rogers,	

Hugh Cassidy,

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garrosé, M. Pizzini,
Paul Poydras, D. Leclerc,
A. Chopin, C. Benson,

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson, J. A. Lafargue,
Jos. Chopin, Garrosé,
F. Chopin.

Prix de la carte, souper inclus..... $3.00

S'adresser au No 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour danses doivent être faites avant le 15 Février, par lettres affranchies et adressées à la Commission, sans aucune autre invitation.

Les propositions cachetées seront ainsi reçues par le susdit comité à la même adresse, jusqu'au 2 février, pour l'achat de la bière, du vestiaire et vin mis. Le tiers ne sera admis à fournir tout ce qui sera nécessaire au service du souper ainsi que le personnel.

10 déc—au 2 fév—J & J D.

Bureaux de la Compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1874.

A une élection pour un bureau de direction qui aura lieu à ces bureaux, le LUNDI, 4 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante :

G. T. Beauregard,	Jos. Hernandez,
Alex Bacon,	Edward Kenwald,
George Jonas,	R. C. Cole,
Carl Kohn,	Van Benthuysen.

Aussitôt après cette élection, le susdit général G. T. Beauregard a été reélu président de l'unanimité, et M. F. de Verges, secrétaire.

F. P. MORRISE, secrétaire.

Asile Peydras.

Asile Peydras, 1er janvier 1875.—La réunion annuelle des membres de l'Asile Peydras aura lieu, à l'Asile Peydras, le SAMEDI, 16 janvier 1875, à 10 heures du matin, pour l'élection des directeurs pour l'année.

J. ANDRIEUX, Président.
CHARLES LE BARBIER, Secrétaire.

5 janv—10 jan

Home Insurance Co.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1875.—Ayant fait une augmentation dans le capital de cette compagnie, il a été décidé en conséquence de donner aux actionnaires actuels le droit de souscrire pour des actions additionnelles au pair.

CHARLES LE BARBIER, Secrétaire.

8 janv—10jan

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 6.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des chirographes artistiques et coûteux. Les livres sont ouverts pour recevoir les souscriptions des travailleurs et des capitalistes désirant faire partie de cette association. Les fonds déposés seront au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
L. BERTON.

11 juin—1an

Bureau de la Compagnie de chemin de fer de la rue Nº 2 et Halle à Marée, Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1875. L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de sept directeurs pour l'année, aura lieu, au bureau de la compagnie, le LUNDI, 18 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.

9 jan—au 18

Département des Sauveurs. Hôtel de ville Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875. Propositions pour le recouvrement des Hypothèques de l'année 1874, seront reçues au bureau du Département, jusqu'au 15 janvier, à midi, en conformité à l'ordonnance No 2919 adoptée le 4 du mois dernier.

EUG. PAYRAS, Administrateur.

5 jan—au15

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1875. The annual session of these directors, on the MONDAY FEBRUARY 1st 1875, at the Mechanics' House, between the hours of 12 M and 2 P. M.

H. C. DYER, Cashier.

31 déc—1m—2 p s.

Bureau de Carondelet Canal & Northern Railroad Co., Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1874.—L'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de 13 directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI, 18 janvier 1875, de midi à 2 heures p. m.

EMILE SOUBY,
Secrétaire et Trésorier.

16 déc—14 d-6-10 17 jan

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 28 décembre 1874.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, il a été décidé de mettre en dépôt de garantie pour le paiement de la circulation de cette banque, les obligations de l'Etat de la Louisiane (Vair les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi eyie de contestations d'élection furent déposées.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, au nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en danger avec la foule, l'orateur requiert de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles :

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sais et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'assiéger un conflit ; vous m'obligerez donc si vous vouliez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres :

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schenck, de la paroisse Ouachita.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major, et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies :

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant plus personnellement de siéger à la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la maison d'Etat de toutes les personnes déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1875.

Au général de Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le livre contenant le serment et l'état des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

Au général de Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le livre contenant le serment et l'état des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur, refusa de permettre à MM. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand, ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand : "Avez-vous soumis ces documents au général Emory ?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz : "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses réfléchies qui ont pris leurs sièges ; ces cinq membres doivent ils être expulsés ?"

Le général de Trobriand : "Je ne suis qu'un soldat ; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouvernement Kellogg.

L'Orateur Wiltz : "Je vous respecte, général, comme soldat Américain et comme soldat brave j'ai, comme vous, un devoir à remplir, quoique dur à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme l'orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exercer vos droits."

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de répondre à M. Vigers d'arrêter le fôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson adressèrent le général de Trobriand à identifier les noms qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés de la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, l'approche subitement des dix membres occupant leurs sièges suivants : MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il fit enlever hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—et 66 députés légaux de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, et suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a ameuté un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants :

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je protestes contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons été brutalement arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations ; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane ; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis ; l'enceinte de la Chambre des Représentants est occupée par les soldats des Etats-Unis ; l'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de nos descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
E. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Blice, Jr.,	G. F. Burkhardt,
C. Berne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Dalbommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. F. Edwards,
R. C. Elliott,	L. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Laforgue,	A. D. Land,
R. L. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. E. Matthews,	T. E. Meredith,

J. K. Sohwing, C. H. Schenck,
C. Schuler, D. W. Self,
O. F. Seaman, M. Bahlair,
W. P. Austin, M. Stafford,
F. Lanata, A. Williams,
F. Voorhies, G. L. Walker,
E. B. Wilder, Jos. Webb,
G. D. Wells, L. A. Wiltz,
J. Young.

MÉMOIRE AU CONGRES,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis, voici les faits :

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours ; ils étaient au nombre de 106. Cent-onze constituent une Chambre complète. Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent — 56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Food sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée :

Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Pointe-Coupée ; Chas. Schuler et John F. Scales, de la paroisse De Soto ; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges—mais ils renoncent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait omis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers

L. A. Wiltz.....	55.
W. Hahn.....	3.
En blanc.....	1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection si quelque dispute relativement au quorum lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se promenaient alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés ; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trézevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi eyie de contestations d'élection furent déposées.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, au nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en danger avec la foule, l'orateur requiert de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles :

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sais et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'assiéger un conflit ; vous m'obligerez donc si vous vouliez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres :

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schenck, de la paroisse Ouachita.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major, et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies :

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant plus personnellement de siéger à la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la maison d'Etat de toutes les personnes déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le livre contenant le serment et l'état des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur, refusa de permettre à MM. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand, ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand : "Avez-vous soumis ces documents au général Emory ?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz : "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses réfléchies qui ont pris leurs sièges ; ces cinq membres doivent ils être expulsés ?"

Le général de Trobriand : "Je ne suis qu'un soldat ; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouvernement Kellogg.

L'Orateur Wiltz : "Je vous respecte, général, comme soldat Américain et comme soldat brave j'ai, comme vous,